



CONSEIL
SÉANCE DU 11 JUILLET 2016 - N° 266 -



Présidé par Monsieur Gilles HALBOUT, Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier

Procès-verbal approuvé par le Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier le 31 août 2016

MEMBRES DU CONSEIL PRESENTS OU REPRESENTES

Collège A - S1 : PROFESSEURS

Agnès FICHARD-CARROLL

Pascale GALL-BORRUT

Michelle JOAB

Joulia LARIONOVA

Emmanuel LE CLEZIO

Maurizio NOBILI

Valérie ROLLAND

Michel VIGNES

Présent(e)	Représenté(e) par
X	
X	
X (départ à 10h15)	
X	
X	
X	

Collège A - S2 : PERSONNELS ASSIMILÉS AUX PROFESSEURS

Martin IN

Georges LUTFALLA

	Maurizio NOBILI
X	

Collège B - S3 : AUTRES ENSEIGNANTS CHERCHEURS ET ENSEIGNANTS

Adam ALI

Geneviève DEGOLS

Anna-Sophie FISTON-LAVIER

Éric IMBERT

Frédéric LEMOIGNO

Alban MANCHERON

Férial TERKI

Constantin VERNICOS

X	
X	
	Valérie ROLLAND
	Camille MARTINAND-MARI
X	

Collège B - S4 : PROFESSEURS ASSIMILÉS AUX ENSEIGNANTS CHARGÉS DE RECHERCHE, CHARGÉS D'ENSEIGNEMENT

Camille MARTINAND-MARI

Mylène OGLIASTRO

X	

Personnalités extérieures

Christelle **JOURNET**
(Conseil Économique et Social)

Françoise **BONS**
(Région Languedoc-Roussillon-Midi Pyrénées)

Michaël **DELAFOSSE**
(Conseil Départemental de l'Hérault)

Chantal **MARION**
(Montpellier Agglomération)

Chantal **RONCERO**
(CRCI - LR)

Présent(e)	Représenté(e) par
	Frédéric LEMOIGNO

Personnalités extérieures à titre personnel

Isabel **DURAO-CABECA**

Jean-Pierre **PECOUL**

Jean-Pierre **VIGOUROUX**

	Jean-Pierre PECOUL
X	

Vu les Statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier approuvés par le Conseil d'Administration de l'Université Montpellier 2 le 29 avril 2011, - Chapitre 1 : le Conseil de la Faculté des Sciences -,

Membres en exercice : 40
En début de séance, 22 membres présents ou représentés

*(Extrait de l'article 10 - Chapitre 1, section 3 - des Statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier :
Le Conseil délibère valablement lorsque la moitié au moins de ses membres est présente ou représentée.)*

Invités permanents présents :

- **Vice-présidente déléguée à la responsabilité sociale de l'Université**
Agnès **FICHARD-CARROLL**

- **Directeur(trice)s adjoint(e)s**

Geneviève **DEGOLS**

Alain **HOFFMANN**

Jean-Yves **LE GUENNEC**

Maurizio **NOBILI**

- **Directeurs de département**

Loïc **DARIDON** (Mécanique)

Christophe **DONY** (Informatique)

Bernard **GODELLE** (BE)

Béatrice **ROY** (Chimie)

Bruno **TOURAINE** (Bio : MV)

- **Chefs de service**

Béatrice **BOYER** (Communication)

Christiane **FRAMBOURG** (Masters)

Caroline **FRISOU** (Affaires Générales et Juridiques)

Gilles **GUEVELLOU** (Responsable administratif)

Nicole **MAGNAN** (Licences)

- **Secrétaire de séance**

Sandra **GAUCERAND** (Assistante de Direction)

- **Invitée**

Aline **CLUZEL** (Masters)

Le **lundi 11 juillet 2016**, à 8 heures 40, les membres du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier, dûment convoqués le 6 juillet 2016, se sont réunis sous la Présidence de **M. HALBOUT**, Directeur de la Faculté des Sciences, Amphithéâtre 23-01 - bâtiment 23 du campus Triolet -.

M. HALBOUT ouvre la séance et procède au rappel de l'ordre du jour :

1. *Mot du Directeur,*
2. *Vote du PV n° 265,*
3. *Modalités de Contrôle des Connaissances,*
4. *Présentation du schéma directeur handicap,*
5. *Bilans de l'année 2015-2016,*
6. *Vote de conventions,*
7. *Questions diverses*

M. HALBOUT s'enquiert d'un éventuel complément à l'ordre du jour.

En l'absence de remarque, **M. HALBOUT** propose de passer au premier point de ce Conseil.

Mme FICHARD-CARROLL, ayant une réunion importante ce matin-là, demande la possibilité de modifier l'ordre des points et de présenter en premier le schéma directeur handicap.

M. HALBOUT accepte cette suggestion et propose également de voter les conventions avant de passer au point 5 - Bilans de l'année 2015-2016.

1. PRÉSENTATION DU SCHÉMA DIRECTEUR HANDICAP,

M. HALBOUT donne la parole à Mme FICHARD-CARROLL, Vice-présidente déléguée à la responsabilité sociale de l'Université de Montpellier.

Avant de présenter le schéma directeur pluriannuel handicap de l'Université de Montpellier, **Mme FICHARD-CARROLL** souhaite tout d'abord s'excuser auprès du Conseil de ce changement dans l'ordre des points.

Mme FICHARD-CARROLL précise que ce schéma a été voté au Conseil d'Administration au mois de juin dernier.

Mme FICHARD-CARROLL présente le document correspondant.

Mme FICHARD-CARROLL souhaite remercier Monsieur Pascal Beauregard, Directeur Général des Services de l'Université de Montpellier, qui a porté une attention particulière sur certains aspects techniques de ce schéma directeur, Monsieur Philippe LASHERMES, Directeur Général des Services adjoint qui répondu à toutes les questions relatives à l'emploi, ainsi que l'ensemble des Vice-présidents de l'Etablissement. Ce schéma directeur touche à des thématiques plurielles et le Président de l'Université de Montpellier y a porté une attention accrue et a également apporté sa « patte » à l'ensemble.

M. HALBOUT remercie Mme FICHARD-CARROLL et rappelle que ce point avait été inscrit à l'ordre du jour du Conseil depuis plusieurs mois. En conséquence, la Faculté attendait impatiemment que celui-ci soit présenté au sein des différentes instances de l'Université.

M. HALBOUT affirme que, au niveau de la Faculté des Sciences, ce sujet lui tient beaucoup à cœur, tant en ce qui concerne les personnels que les étudiants. Concernant les emplois adaptés – pour les personnels et les doctorants -, la Faculté est particulièrement sensibilisée. S'agissant de l'accueil des étudiants, deux pistes différentes sont suivies par la composante :

- l'accès aux examens et les modalités de contrôle des connaissances : la composante travaille en collaboration avec les services de l'Université sur ce sujet,
- la mise aux normes des salles d'enseignement : la Faculté des Sciences a alerté l'Université de Montpellier à plusieurs reprises sur ce point.

S'agissant du second point, **M. HALBOUT** donne l'exemple de la salle de cours « gradinée » où se réunit aujourd'hui le Conseil, qui comprend un certain nombre de postes adaptés aux personnes - enseignants ou étudiant - en situation de handicap. Il évoque aussi les salles de travaux pratiques où la Faculté effectue, dès qu'elle le peut, des travaux de mises aux normes.

M. HALBOUT note qu'un certain nombre de salles dédiées aux travaux pratiques doivent encore être adaptées ; de plus l'accueil des personnes en situation de handicap nécessite une mise aux normes de ces locaux afin d'assurer une meilleure circulation, notamment entre les rangs de paillasses, et ces aménagements réduisent l'espace disponible pour l'implantation des paillasses, et des matériels dans ces salles.

M. HALBOUT demande à l'assemblée si elle souhaite formuler des questions ou intervenir à ce sujet.

M. BOUBY félicite Mme FICHARD-CARROLL pour ce compte-rendu qui servira à opérer un « affichage » pour l'Université de Montpellier.

M. BOUBY remarque qu'aucun moyen financier n'est évoqué dans la présentation de Mme FICHARD-CARROLL. Ainsi, la Faculté des Sciences doit faire comme elle le peut avec ses propres moyens. De plus le service Handiversité manque de personnel ...

M. BOUBY souligne que, lorsqu'on présente un schéma directeur aussi important que celui du handicap - à l'échelle de la société et de la Communauté Universitaire -, des moyens doivent y être alloués ! Mais comme toujours, ce dispositif va remonter au Ministère, permettant à l'Université de bénéficier d'indicateurs qui pourront être communiqués par celle-ci en la matière.

Pour **M. BOUBY**, il s'agit in fine d'afficher une politique, mais ce qui importe, ce sont les moyens qui y sont alloués. Actuellement, on ne compte que sur le personnel existant - enseignants, BIATS, service Handiversité et de la Médecine Préventive, où seuls deux médecins sont affectés pour l'ensemble de l'Etablissement ! -.

M. BOUBY s'interroge : « *Comment arriver à chiffrer le nombre de personnes en situation de handicap et réussir à aménager les postes de travail dans ces conditions ?* »

M. BOUBY le répète : de dispositif n'est qu'un affichage. Le Président de l'Université de Montpellier sera heureux de s'en prévaloir au niveau régional et national en affirmant que son Université « *rentre dans les chiffres* ». Il pourra souligner qu'un travail est réalisé, même si l'Etablissement est en dessous des 6%.

Pour **M. BOUBY**, tout cela est de la « *foutaise* ».

M. BOUBY reprend les propos de M. HALBOUT et indique que les salles de travaux pratiques ne sont pas toutes équipées. Il est aisé d'aménager deux ou trois places pour les personnes handicapées dans un amphithéâtre comme celui qui accueille le Conseil ce jour. Cela n'est pas onéreux et permet à l'Université de disposer d'un affichage.

M. BOUBY ajoute que la Faculté des Sciences est issue de l'ancienne Université Montpellier 2, et nécessite des besoins spécifiques en termes d'aménagement pour accueillir les personnes en situation de handicap. Cela n'est pas si facile : il convient non seulement d'adapter le poste de travail mais aussi d'initier une formation en sachant comment orienter au mieux l'étudiant pour que celui-ci puisse poursuivre ses études supérieures.

M. BOUBY constate que dans les tableaux présentés par Mme FICHARD-CARROLL, beaucoup d'étudiants en situation de handicap inscrits en L1, L2, L3 partent de la Faculté des Sciences de Montpellier et s'orientent dans une autre filière. En d'autres termes, ils n'arrivent pas à continuer leurs études supérieures car l'Université n'a pas octroyé les moyens pour cela.

M. BOUBY signale, concernant l'augmentation du nombre de personnels en situation de handicap, que cela est dû à une communication menée auprès des personnels, leur demandant de bien vouloir se déclarer en tant que tel.

M. BOUBY informe l'Assemblée que son syndicat a recensé un certain nombre de personnes en souffrance alors que ces dernières sont déclarées en qualité de travailleur handicapé. Celles-ci sont victimes d'une hiérarchie qui les blâme en les traitant de feignants du fait de l'aménagement de leur poste.

Pour **M. BOUBY**, cela est dénoncé depuis des années mais rien n'est fait !

M. BOUBY réitère ses propos : « *l'affichage, c'est joli !* ». Mme FICHARD-CARROLL a fait du bon travail, a tout mentionné par écrit et M. le Président est ravi. Toutefois, **M. BOUBY** souligne que la situation ne se résoudra pas uniquement avec de la bonne volonté mais des financements adaptés et la mise à disposition de personnels dédiés à cette thématique.

M. BOUBY sait que tout le monde est surchargé de travail, tant les enseignants que les BIATSS. Pourtant, on leur donne toujours plus à faire...

M. BOUBY poursuit son intervention en rappelant que l'augmentation du nombre d'étudiants d'ici 2020 sera exponentielle. Comme l'a indiqué M. HALBOUT, la Faculté ne dispose plus de places dans les salles de travaux pratiques et les nouveaux locaux n'auront pas été pensés pour accueillir les personnes en situation de handicap alors que nous sommes en 2016 !

Pour **M. BOUBY**, il faut cesser de faire de l'affichage qui ne sert à rien, si ce n'est d'avoir une réflexion en la matière mais qui ne résoudra rien dans les dix prochaines années... Il est plutôt urgent de solliciter des moyens concrets auprès du Ministère pour que nous puissions enfin arriver à prendre réellement en compte les personnes en situation de handicap.

Mme FICHARD-CARROLL, souligne que, même si le schéma directeur ne prétend pas résoudre tous les problèmes liés au handicap dans les dix prochaines années, la question des moyens a été réfléchie et anticipée.

Mme FICHARD-CARROLL ajoute que M. BOUBY doit savoir que l'Université va payer une amende s'élevant à près de 400 mille euros au titre du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique - FIPHFP.

Pour **M. BOUBY**, cette somme n'est pas suffisante pour permettre de mettre en place cette loi sur le plan national. Il convient de pénaliser de manière plus sévère !

Pour **M. BOUBY**, il s'agit de la même chose que les logements alloués aux personnes ayant un bas salaire. C'est toujours pareil : on paye une somme dérisoire par rapport à celle que devrait payer l'Université si elle devait réellement mettre en place les moyens pour accueillir toutes les personnes en situation de handicap.

M. BOUBY ne souhaite pas entendre parler d'amende : ce dispositif existe depuis 40 ans ! Si l'on paye, c'est que l'Etablissement n'a pas pris les mesures nécessaires en la matière. Dans 10 ans, l'Université continuera à payer des amendes car cela lui coûtera toujours moins cher que de mettre en place une réelle politique.

Mme FICHARD-CARROLL signale que des mesures sont déductibles des amendes payées au FIPHFP. La mise en place de moyens fera diminuer l'amende, permettant à l'Université d'investir davantage sur la politique du handicap. Ainsi, les gratifications de stage entrent dans ce cadre, ainsi que l'emploi des personnels en situation de handicap.

Pour **Mme FICHARD-CARROLL** il s'agit d'un cercle vertueux : plus l'Université met en place des dispositifs dédiés au handicap, moins le montant de l'amende est élevé. Des actions ont d'ores et déjà été menées afin que l'Etablissement aille vers cette politique vertueuse.

Mme FICHARD-CARROLL reconnaît que l'effectif en termes d'accompagnement au sein des services Handiversité et Médecine préventive est faible. En revanche, 5,5 assistants pédagogiques sont employés à plein temps au service des étudiants, ce qui n'est pas proposé par toutes les Universités !

M. BOUBY s'étonne du nombre précité.

Mme FICHARD-CARROLL est favorable à l'aménagement des salles afin de permettre une accessibilité maximale des personnes en situation de handicap. Toutefois, il ne faut pas oublier que la majorité des handicaps ne touchent pas la mobilité et concernent pour près de 70% des cas, dans l'Enseignement supérieur, les troubles du langage, les dyslexies ...

Mme FICHARD-CARROLL souligne qu'un effort a été réalisé dans ce cadre, notamment sur l'acquisition de logiciels spécifiques.

Pour **Mme FICHARD-CARROLL**, il est réducteur de considérer le handicap uniquement en termes d'accessibilité.

M. BOUBY remarque qu'il est plus simple d'afficher des logiciels à disposition des personnes handicapées – et il note que ceci se fait via des iPhone et non des systèmes libres - plutôt que de dédier des personnes à leur accompagnement. Si l'on veut initier un travail de fond, il faut allouer des moyens.

Mme FICHARD-CARROLL indique que les logiciels fonctionnent également sur système d'exploitation androïde, et donc logiciels libres.

M. BOUBY poursuit son intervention : comment peut-on parler de médecine de prévention avec seulement deux agents à temps plein et dont le rôle ne se borne pas à l'accompagnement des personnes handicapées mais à la surveillance de plus de 5000 personnels ... sans compter les étudiants !

M. BOUBY signale être un personnel « prioritaire » du point de vue médical, étant exposé à des risques chimiques toute l'année. Or il n'a pas été convoqué depuis deux ans par ce service, alors qu'un contrôle doit s'effectuer annuellement ...

Pour **M. BOUBY**, le manque de moyens constitue le nerf de la guerre. Afficher c'est facile : cela ne coûte pas cher et demande uniquement du travail à des personnes investies comme **Mme FICHARD-CARROLL**. Toutefois, cela revient à dire « *On a fait notre travail, les autres n'ont qu'à se débrouiller !* ».

Mme FICHARD-CARROLL précise que les deux médecins ne sont dédiés qu'aux personnels.

Pour **M. BOUBY**, l'Université sera ravie des conséquences de la loi travail : la médecine de prévention va être très affectée et l'Etablissement pourra afficher auprès du Ministère qu'il est « dans les normes ».

M. HALBOUT précise que **Mme FICHARD-CARROLL** et lui-même ont bien entendu le message de **M. BOUBY** relatif à l'octroi de moyens.

M. BOUBY leur demande de trouver des ressources humaines et matérielles avant de voir précisément ce qui peut être fait.

Mme FICHARD-CARROLL a bien pris note des remarques de **M. BOUBY**.

M. GODELLE a rencontré **Mme FICHARD-CARROLL** à plusieurs reprises pour des problèmes liés à des situations concrètes qu'il n'évoquera pas lors de cette séance. Selon lui, l'Etablissement est souvent bien démuni face à ces réalités.

M. GODELLE relate les situations d'examens ou de surveillances où les enseignants ne sont pas toujours informés d'une situation de handicap.

Au quotidien, **M. GODELLE** a l'impression que de nombreuses difficultés pratiques existent pour gérer au mieux tous les cas de personnes en situation de handicap. Il est rare de trouver une solution qui fonctionne bien. Plusieurs propos tenus par **Mme FICHARD-CARROLL** évoquent des situations qu'il a lui-même rencontrées.

Dans le fond, **M. GODELLE** a l'impression que l'une des difficultés fondamentales est la considération vis-à-vis des personnes en situation de handicap. Cela est le véritable nœud du problème et fait obstacle aux solutions. Souvent, les hommes et femmes concernées ne souhaitent pas parler de leur handicap, ni le faire reconnaître. Certains peuvent en avoir honte. Parfois, ils essaient simplement de trouver une solution pour essayer que cela n'apparaisse pas.

M. GODELLE ajoute que certains collègues n'ont parfois pas envie de perdre du temps avec la personne en situation de handicap.

M. GODELLE a la sensation que tout cela vient d'un état d'esprit propre à l'Université, qui se veut sélective et souhaite faire en sorte d'être à une haute performance intellectuelle. Le handicap s'inscrit alors comme une particularité « honteuse ».

M. GODELLE se demande s'il est possible de lutter contre cet état d'esprit car dans le fond, tant que l'on restera avec cette vision des choses, des problèmes perdureront.

Mme FICHARD-CARROLL est en accord avec les propos de **M. GODELLE**. Il convient de lutter contre les représentations biaisées du handicap par la communication, la sensibilisation des personnes, l'accompagnement...

Mme FICHARD-CARROLL souligne que si une personne en situation de handicap souhaite être accompagnée dans son entourage professionnel, l'Université le fera. Si elle est fatigable, des groupes de travail seront institués pour expliquer sa pathologie - et cela se fait déjà - .

Mme FICHARD-CARROLL précise que chaque handicap est différent, ce qui complexifie l'action : les personnes dyslexiques n'ont pas le même problème que des personnes fatigables, ... Chaque personne bénéficie d'un accompagnement sur mesure.

Mme FICHARD-CARROLL est choquée de constater que certains enseignants ne prévoient pas de tiers temps pour les personnes en situation de handicap.

Mme FICHARD-CARROLL rappelle qu'il existe des pratiques illégales : il est par exemple interdit de supprimer une question d'un sujet d'examen pour les personnes en situation de handicap. L'idée est d'aller devant les différents Conseils de composante et de l'Etablissement pour expliquer les règles en la matière. Lorsqu'on fait un contrôle continu, s'il y a 2 heures de TD, l'enseignant doit prévoir le tiers temps pour l'étudiant en situation de handicap.

Mme FICHARD-CARROLL reconnaît qu'il y a de réelles difficultés. La plupart du temps, les soucis relatifs à l'accessibilité dans une salle sont vite réglés pour que tout se passe au mieux.

Mme FICHARD-CARROLL informe que des problèmes sont récemment intervenus liés au logiciel dédié à l'accompagnement aux études de certaines personnes handicapées et fourni par le service de médecine préventive. Lorsque la calculatrice est interdite pour un examen, le fait qu'un étudiant dispose d'un logiciel spécifique pouvait être gênant. Une solution reste à trouver...

Mme FICHARD-CARROLL, chaque enseignant doit rester « dans les clous » et expliquer le principe d'égalité des chances aux étudiants. Il ne s'agit pas de privilégier ceux en situation de handicap mais d'assurer une égalité des chances entre ces derniers et les autres. A cet effet, une communication spécifique va être réalisée.

S'agissant de la surveillance d'examens, **Mme FICHARD-CARROLL** explique que certaines composantes font le choix, sur leur budget, de disposer de surveillants dédiés, en dehors du service Handiversité. Chaque composante disposant de son budget propre, certaines choisissent un mode particulier pour accompagner au mieux les étudiants dans le cadre de leurs examens.

Mme FICHARD-CARROLL souligne qu'il n'existe que très peu de contentieux concernant les examens car l'Université de Montpellier dispose d'un réel cadre. En revanche, l'accompagnement aux études est quelque chose de beaucoup plus complexe, pour lequel réside un vide juridique. En ce sens, chaque Université peut faire ce qu'elle souhaite : il n'y a pas d'obligation particulière. Les Etablissements doivent accompagner « au mieux » sans être soumis à un cadre réglementaire.

En conséquence, **Mme FICHARD-CARROLL** reconnaît qu'il est parfois compliqué d'agir de manière équitable.

Mme FICHARD-CARROLL rappelle que parfois les personnes ne disent pas qu'elles sont en situation de handicaps et personne ne le sait car ceux-ci peuvent être invisibles : c'est notamment le cas des personnes greffées, diabétiques ... La plupart du temps, nous focalisons sur des enjeux tels que l'accessibilité mais la majorité des handicaps ne sont pas visibles.

Mme FICHARD-CARROLL informe qu'à l'échelle de l'établissement les personnels ne sont pas obligés de se déclarer. L'Université de Montpellier ne s'inscrit pas dans cet objectif : il s'agit d'une décision personnelle nécessitant de franchir au préalable un barrage psychologique.

Mme FICHARD-CARROLL indique qu'une plaquette va être réalisée pour évoquer les conséquences de la déclaration de sa situation. Les personnels doivent avant tout connaître les avantages et inconvénients avant de décider de le faire ou non.

Mme FICHARD-CARROLL insiste : il s'agit d'un choix individuel.

M. GODELLE note que cela ne favorise pas pour autant la bienveillance de chacun.

Mme FICHARD-CARROLL a rencontré des personnes en situation de handicap au sein de l'Université, dont certains étaient à la Faculté des Sciences. Curieusement, ces dernières n'ont pas évoqué leur vie professionnelle - qui se passait plutôt bien - mais les problèmes liés au restaurant administratif, car elles sont mal entendantes et que ce lieu est très bruyant.

Mme FICHARD-CARROLL explique que la question qui lui était posée était « *Que faites-vous pour que le restaurant administratif soit moins bruyant et plus accueillant ?* ».

Mme FICHARD-CARROLL indique que la plupart des demandes ne concernaient pas leurs fonctions, même si les relations sont complexes pour certaines personnes avec leur N+1 ou leurs collègues.

Mme FICHARD-CARROLL rappelle que la bienveillance à l'égard des personnes porteuses de handicap dépend de la responsabilité de chacun : cela n'est pas quelque chose que l'on décide.

Mme FICHARD-CARROLL demande à **M. GODELLE** ce qu'il conviendrait de faire selon lui pour aller dans ce sens ?

M. GODELLE ne sait pas. Il a cependant été marqué, dans le cadre de l'exposé de Mme FICHARD-CARROLL, par l'histoire relative à la traduction simultanée d'un poème en langue des signes.

Pour **M. GODELLE**, ce type d'attitude permettrait une plus grande bienveillance.

Mme FICHARD-CARROLL précise que la traduction en langue des signes a été faite lors de la cérémonie des vœux du Président, des retraités L'Université de Montpellier fait en sorte de disposer d'un traducteur en langue des signes lors de chaque évènement.

Pour **M. GODELLE**, il est important d'évoquer tout cela en Conseil car plus cela sera évoqué, plus il y aura d'actions de ce type.

Mme FICHARD-CARROLL souligne que l'Etablissement est dans cette dynamique, notamment en ce qui concerne le chartage numérique des supports de cours où un travail sera effectué pour donner quelques indications aux enseignants, en les avertissant qu'ils ont des étudiants mal voyants.

Mme FICHARD-CARROLL s'est rendue dans certaines composantes où il existait des pathologies de type autisme de Rett afin d'expliquer aux étudiants et aux personnels ce qu'était cette pathologie. Cette démarche s'est faite avec l'accord de la personne porteuse de ce handicap.

Pour **M. BOUBY**, il est important de soutenir également les personnes en situation de handicap, dont les postes ont été aménagés et qui sont pourtant dénigrées par leur responsable de service.

Pour **M. BOUBY**, un Responsable de service, par ailleurs présent dans l'assemblée, fait pression sur une personne suivie par le syndicat depuis deux ans. Celui-ci n'arrive pas à faire entendre à la Direction des Ressources humaines que cela est dangereux.

Pour **M. BOUBY**, lorsqu'une personne a la volonté de se déclarer comme personne en situation de handicap et n'est pas soutenue derrière, celle-ci va parler avec les autres personnels de l'Etablissement et les alerter sur les difficultés qu'ils peuvent rencontrer.

M. BOUBY rappelle qu'il est déjà difficile pour une personne de se déclarer en situation de handicap car ce n'est pas valorisant. Il s'agit d'une démarche psychologiquement difficile et si la hiérarchie ou la DRH ne soutient pas l'agent, ce dernier sera encore davantage en difficulté.

M. BOUBY regrette que cela soit la réalité du terrain ...

Mme FICHARD-CARROLL note qu'il faut travailler sur le collectif.

M. BOUBY rappelle les propos de **Mme FICHARD-CARROLL** : les situations de handicap se traitent au cas par cas, ce qui nécessite des moyens humains et financiers pour pouvoir réellement mettre en place ce qui vient d'être énoncé par **Mme FICHARD-CARROLL**.

Pour **M. BOUBY** les annonces de **Mme FICHARD-CARROLL** sont positives, il reste à présent à les mettre en place !

Mme FICHARD-CARROLL informe qu'à l'heure actuelle, un étudiant en situation de handicap et bénéficiant d'une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé - RQTH - a quasiment 100% de chance de bénéficier d'une bourse de thèse, ce qui n'est pas le cas de tous les étudiants en Master 2. Un gros effort en termes d'accompagnement dans le cadre des études a été fait.

Pour **Mme FICHARD-CARROLL**, cela est encourageant. Quand la campagne a été faite, quatre personnes ont déposé un dossier. Aujourd'hui, l'une d'elles bénéficie d'une bourse de thèse, deux autres sont quasiment certaines de l'avoir. Il y a donc 3 étudiants sur 4 qui auront une bourse pour poursuivre leurs études.

Mme FICHARD-CARROLL ajoute que des choses concrètes sont mises en place par l'Etablissement, notamment au travers du contrat doctoral handicap.

Mme FICHARD-CARROLL a procédé à un chiffrage mais pense qu'il sera plus facile de le faire a posteriori car il est compliqué de connaître précisément le montant des remboursements de la FIPHFP.

M. GODELLE demande à **Mme FICHARD-CARROLL** de préciser ce qu'elle entend par « bourse de thèse ».

Mme FICHARD-CARROLL répond qu'il s'agit de contrats doctoraux de 3 ans.

M. HALBOUT remercie **Mme FICHARD-CARROLL** pour sa présentation.

Pour **M. HALBOUT**, ce type d'information fait partie des choses qu'il convient de faire de manière régulière afin de sensibiliser l'ensemble de la communauté.

M. HALBOUT propose de reprendre l'ordre du jour du Conseil.

2. INTERVENTION DU DIRECTEUR

a- Appels à projets numériques

M. HALBOUT indique que le premier point abordé aujourd'hui concerne les appels à projets numériques.

M. HALBOUT a mis à disposition des conseillers les sept réponses apportées dans le cadre de cet appel à projets. Lors du précédent Conseil, quatre avaient été présentées. Ces demandes n'ont pas toutes été sélectionnées mais tous ces projets seront accompagnés par **Mme ROLLAND**, afin de trouver une solution pour chacun.

Mme ROLLAND a procédé à « une pique de rappel » auprès de la Direction des systèmes d'information et du numérique - DSIN - pour qu'ils émettent un avis officiel sur le projet retenu ainsi et qu'ils précisent les critères de sélection. Pour l'instant, **Mme ROLLAND** n'a pas eu de retour.

Pour **M. GODELLE**, ce qui s'est passé n'est pas satisfaisant. Un appel d'offre a été lancé, les critères d'éligibilité ont été donnés. Pourtant, aucun retour n'a été fait sur les projets proposés....

M. GODELLE se demande : « Pourquoi est-ce la Direction des systèmes d'information et du numérique qui prend cette décision, et non les politiques ? ». **M. GODELLE** aimerait bien comprendre... A l'Université de Montpellier, les services prennent-ils des décisions sur les questions pédagogiques... ?

Pour **Mme ROLLAND**, la sélection des projets relève de la compétence du Vice-président chargé du Numérique, non de la DSIN.

M. GODELLE interroge **Mme ROLLAND** : « Qui a pris la décision ? Est-ce bien le Vice-Président chargé du Numérique ? »

M. GODELLE rappelle que pour l'instant, aucun choix n'a été opéré.

Mme ROLLAND n'a pas de retour officiel à ce jour, ni de la DSIN, ni de l'équipe politique. Les seules informations dont elle dispose et qu'elle a communiquées au Conseil sont issues des réunions.

M. HALBOUT précise que l'accompagnement des personnes ayant déposé un projet sera réalisé en interne, si l'Université de Montpellier ne peut pas le faire.

Pour **M. HALBOUT**, au départ, l'Université de Montpellier avait montré une volonté de mener une politique globale à l'échelle de l'Etablissement mais, en attendant d'y voir plus clair, la Faculté des Sciences va traiter les réponses avec **Mme ROLLAND**, en lien avec la commission TICE qui a été remise en place et fonctionne de manière collégiale.

M. HALBOUT note que cet appel à projet, lancé par l'Université de Montpellier, a eu le mérite de faire réagir les collègues en interne. La composante les accompagnera avec **Mme ROLLAND**.

b- Conseil de l'ESPE du 30 juin 2016

M. HALBOUT a mis à disposition des conseillers l'ordre du jour du Conseil de l'ESPE qui est intervenu le 30 juin dernier

M. HALBOUT précise que l'ESPE est actuellement mobilisée pour coordonner les avis sur la titularisation des stagiaires.

c- Relations Internationales - Bourse au mérite

M. HALBOUT informe l'assemblée qu'il a mis à sa disposition l'ensemble des bourses au mérite qui, comme chaque année, ont été attribuées aux étudiants, selon les critères votés lors d'un précédent Conseil.

M. HALBOUT souligne qu'aucun changement n'est intervenu sur le cadrage.

d- Doléances de la Faculté des Sciences

M. HALBOUT a mis en ligne sur l'ENT du Conseil les doléances administratives remontées au niveau de la Faculté des Sciences.

M. HALBOUT a interrogé l'ensemble des Départements d'enseignement de la Composante pour connaître, en cette fin d'année, les points sur lesquels il convient d'alerter l'Université, dans le cadre du bilan de cette première année pleine au sein de l'Université de Montpellier.

M. HALBOUT a eu des retours de plus de la moitié des Départements, lui permettant de réaliser un document pouvant encore évoluer.

M. HALBOUT portera ces doléances au niveau de l'Université de Montpellier.

e- Calendrier des Conseils de la Faculté des Sciences

M. HALBOUT a travaillé avec **Mme GAUCERAND**, afin de proposer un calendrier des Conseils de la Faculté pour le 1^{er} semestre de l'année universitaire 2016-2017, et ce, en lien avec les calendriers des différents Conseils de l'Université de Montpellier.

M. HALBOUT rappelle que la fin de ce premier semestre marquera certainement aussi celui de son mandat. De ce fait, les élections du prochain Directeur pourraient avoir lieu lors du Conseil du mois de janvier 2017.

f- Prochain Conseil - mercredi 31 août 2016 -

M. HALBOUT informe l'assemblée que la prochaine séance du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier interviendra le mercredi 31 août 2016, à 8 h 30 - Salle des Actes - bâtiment 7 du campus Triolet -. L'ordre du jour sera le suivant :

1. Intervention du Directeur,
2. Approbation du PV n°266,
3. Point sur la rentrée 2016,
4. Point sur le LMD4 et les MCC,
5. Première présentation de la lettre de cadrage campagne BIATS,
6. Première présentation de la lettre de cadrage campagne EC,
7. Première présentation de la lettre de cadrage budgétaire,
8. Questions diverses

M. HALBOUT rappelle que si les conseillers souhaitent ajouter ou modifier un point à l'ordre du jour, ils pourront le faire lors du prochain Bureau qui se réunira le mardi 5 juillet 2016 et/ou en contactant directement, **Mme GAUCERAND**, Assistante de Direction.

Comme à chaque rentrée **M. HALBOUT** explique que ce Conseil sera l'occasion de réaliser un point sur les prochaines campagnes qui seront engagées par la Faculté des Sciences. Les premières propositions feront suite aux différents retours adressés par les

Départements : c'est la raison pour laquelle M. HALBOUT a insisté pour que l'ensemble des rapports d'activité de ces derniers parviennent afin de réaliser une synthèse et réfléchir à la manière d'inclure les différentes demandes lors des prochaines campagnes d'emplois.

M. BOUBY s'interroge : « Ces campagnes se dérouleront-elles de la même manière que l'an dernier ou sur le modèle de l'ancienne Université Montpellier 2 avec l'instauration de commissions ? ». M. BOUBY note que le fonctionnement de l'an passé avait été particulièrement occulté à l'échelle de la Direction de l'Université de Montpellier ...

M. HALBOUT ne peut répondre aujourd'hui à cette question, n'ayant pas de nouvelles à ce propos. Toutefois, il espère que l'on pourra profiter de la mise en place des Départements scientifiques.

M. BOUBY n'a pas l'impression que quelque chose sera entrepris à ce niveau-là : « Nous serons mis devant le fait accompli ! ».

M. HALBOUT précise qu'au niveau de la Faculté des Sciences, nous continuerons à faire comme à l'accoutumée.

M. BOUBY souhaite que la Faculté des Sciences opère à un niveau collégial et transparent.

En l'absence de nouvelle remarque, **M. HALBOUT** propose de passer au point suivant.

1. APPROBATION DU PV N° 265 - 8 JUIN 2016

Avant de procéder au vote, **M. HALBOUT** informe les membres du Conseil que :

- **Mme DURAO-CABECA** a donné procuration à **M. PECOUL**,
- **M. IN** a donné procuration à **M. NOBILI**,
- **M. MANCHERON** a donné procuration à **Mme ROLLAND**,
- **Mme MARION** a donné procuration à **M. LEMOIGNO**,
- **Mme TERKI** a donné procuration à **Mme MARTINAND-MARI**.

Comme à son habitude, **M. HALBOUT** remercie **Mmes FRISOU** et **GAUCERAND** ainsi que **M. GUEVELLOU** pour la qualité rédactionnelle de ce document et le respect des échéances de communication et de diffusion !

M. HALBOUT rappelle qu'il a procédé à la relecture de ce riche procès-verbal.

M. HALBOUT demande aux conseillers s'ils ont des remarques à formuler à son sujet.

En l'absence d'observations, **M. HALBOUT** suggère de procéder à la validation du procès-verbal n° 264 - Conseil de la Faculté des Sciences du mercredi 11 mai 2016 -.

Votants : 22 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 0

Défavorable : 0

Favorable : 22

Le PV n° 265 - Conseil du mercredi 8 juin 2016 - recueille un avis UNANIME de la part du Conseil d'UFR.

M. HALBOUT remercie les membres du Conseil de ce vote unanime.

En l'absence de nouvelle remarque, **M. HALBOUT** propose de passer au point suivant relatif à l'évolution des pratiques pédagogiques.

2. MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES - MCC -

M. HALBOUT rappelle que la lettre d'intention d'expérimentation des Modalités de Contrôle des Connaissances est restée en suspens lors du précédent Conseil.

M. HALBOUT a actualisé le texte qui avait été présenté en tenant compte des débats ayant eu lieu lors de la précédente séance. De même, les deux reformulations proposées par **M. MANCHERON** ont été incluses.

M. HALBOUT informe l'assemblée que la proposition d'expérimentation initiée par le Ministère a reçu un avis mitigé, voire plutôt défavorable du CNESER. Cela tient notamment au fait que certaines organisations étudiantes tiennent à ce qu'une seconde session soit maintenue et qu'un cadrage plus précis soit effectué s'agissant du passage au contrôle continu intégral.

M. HALBOUT souligne que l'objectif du texte proposé par la Faculté des Sciences est de cadrer ce contrôle continu « intégral ». En outre, étant donné que cette modalité permet à l'étudiant de disposer de plusieurs chances pour améliorer ses résultats, il n'apparaît plus nécessaire d'organiser de seconde session à la fin du semestre.

M. HALBOUT signale que le Conseil a débattu sur ce texte lors de la dernière séance, en particulier sur la possibilité d'identifier en licence - comme en master – des blocs d'UEs non compensables, ceci afin de mieux identifier les compétences acquises.

M. HALBOUT espère avoir tenu compte de l'ensemble des remarques notées lors de la précédente séance dans la version présentée ce jour.

M. HALBOUT demande aux Conseillers s'ils ont de nouvelles remarques à formuler.

M. GODELLE signale deux « coquilles ».

M. HALBOUT demande à **Mme GAUCERAND** de prendre note de cette remarque pour pouvoir procéder aux corrections nécessaires. Il remercie **M. GODELLE** pour cette observation.

Mme DEGOLS souhaite faire part du retour des responsables de mention de licence qu'elle a réunis récemment pour discuter de ces propositions. Elle souligne que les responsables de mention de licence ne sont pas défavorables à la première proposition, dans la mesure où la liberté de choix leur est laissée. Autrement dit, ils ne sont pas contre le fait de mettre en place un contrôle continu intégral avec un allongement du semestre, si cette possibilité ne constitue pas une obligation. Il est essentiel que chaque mention puisse organiser ses enseignements et les contrôles de ces derniers comme elle le souhaite.

Mme DEGOLS informe qu'ils sont satisfaits que l'expérimentation soit mise en place au niveau du semestre 6 du diplôme d'Écologie et Biologie des Organismes - EBO - . Ils aimeraient qu'un retour soit ensuite opéré, afin de se positionner, sachant qu'ils ne souhaitent pas actuellement se voir imposer ce type de fonctionnement.

M. HALBOUT rappelle que cette proposition n'est qu'une expérimentation : seules les équipes pédagogiques qui le désirent y participeront.

M. GODELLE souhaite donner des informations concernant ce qui est réalisé lors du semestre 6 de la licence EBO. L'expérimentation proposée s'effectue dans le cadre des deux sessions. L'idée est de pouvoir disposer d'enseignements étendus sur une période plus longue tout en gardant deux contrôles correspondant respectivement à la première et à la seconde session.

M. GODELLE précise que l'idée est de se conformer à la contrainte existante, à savoir deux examens indépendants, tout en faisant en sorte, à l'intérieur de ce cadre, de procéder à une évaluation continue de l'étudiant. Lors du semestre 6 du parcours de licence EBO, toutes les UEs vont être évaluées au moyen du contrôle continu intégral, neutralisant de fait la session d'examen pour les étudiants. Un grand nombre de sorties terrain, de travaux pratiques et de travaux dirigés seront programmés dans les dernières périodes d'enseignement afin de ne pas avoir d'interaction avec les examens se déroulant au sein des amphithéâtres. Aucun cours magistral n'aura lieu pendant cette période. Toutefois, deux « points de contrôle » seront assurés, correspondants chacun à une session d'examens.

Pour **M. GODELLE**, le but est de voir si ce procédé fonctionne bien. Si tel est le cas, l'expérimentation sera étendue petit à petit sur les semestres 4 et 5, puis ce fonctionnement sera envisagé sur l'ensemble de la licence.

M. GODELLE signale que l'expérimentation s'est portée sur la licence Écologie et Biologie des Organismes car cette mention comprend essentiellement des UEs relevant du Département Biologie Ecologie, où les enseignants sont favorables à cette proposition.

Mme ROLLAND s'interroge : «*Quel est l'effectif d'étudiants inscrits au sein de cette licence Écologie et Biologie des Organismes ?* »

M. GODELLE lui répond que celle-ci comprend entre 80 et 100 étudiants inscrits.

Pour **Mme ROLLAND**, cela permet de réaliser un échantillonnage satisfaisant.

M. HALBOUT remercie et **Mme DEGOLS** et **M. GODELLE** pour ces précisions.

M. HALBOUT propose à l'assemblée de voter le principe de ces expérimentations, sachant que celles-ci requièrent également l'accord de la Direction des Formations et des Enseignements, qui demandera très certainement un accord au niveau du Ministère.

En l'absence de remarque, **M. HALBOUT** soumet aux conseillers le vote des deux propositions relatives aux Modalités de Contrôle des Connaissances 2016-2017 :

- Promouvoir un contrôle continu régulier, sans seconde session, mais avec un allongement de la période d'enseignement - contrôle continu avec enseignements étendus, CCEE - ,

- Identification des UE « majeures » et fin de la compensation avec les UE dites d'« ouverture ».

Votants : 22 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 0

Défavorable : 0

Favorable : 22

Le Conseil d'UFR donne un avis UNANIME aux deux propositions relatives aux Modalités de Contrôle des Connaissances 2016-2017.

M. HALBOUT remercie l'auditoire pour ce débat et propose de passer au point suivant.

M. HALBOUT précise que ces deux propositions seront remontées au niveau de la Direction de la Formation et des Etudes, puis de la CFVU et enfin au Ministère, sous le timbre de l'Université de Montpellier.

M. HALBOUT propose à l'assemblée de passer au point relatif au vote des conventions. Cela permettra au Conseil de prendre plus de temps sur la présentation des bilans de l'année universitaire 2015-2016.

3. VOTE DE CONVENTIONS

HALBOUT rappelle que, comme chaque année, la Faculté des Sciences est contrainte de passer au vote d'un certain nombre de conventions en fin de semestre. La composante a essayé d'être la plus réactive possible mais certaines n'ont pas pu être formalisées plus tôt.

M. HALBOUT signale que trois de ces conventions présentées ce jour concernent des mises à disposition de locaux. Cela est le cas pour :

- l'association des personnels de l'Université de Montpellier,
- le partenariat avec l'Université Paris Diderot pour le congrès Histoire et Philosophie des Mathématiques,
- le lycée polyvalent Joseph Vallot pour le prêt de l'exposition « Pourquoi les maths ? ».

M. HALBOUT indique que la Faculté des Sciences a déjà réalisé des conventions avec ces trois partenaires.

M. HALBOUT poursuit sa présentation et évoque la convention passée avec Unisciel, permettant à la composante de recevoir des financements pour un certain nombre de projets d'enseignements à distance.

M. HALBOUT ajoute qu'une autre convention soumise au vote concerne le mécénat de Total auprès du DESTHEEM.

M. HALBOUT signale également un ensemble de trois conventions pédagogiques :

- Deux conventions avec l'École des Mines d'Alès,
- Une convention avec l'École Nationale Supérieure de Chimie de Montpellier.

M. HALBOUT souligne que des masters de la Faculté des Sciences sont co-accrédités : la composante doit donc formaliser ces conventions.

M. HALBOUT précise que la dernière convention intitulée « Marmites et Molécules » mérite plus de précisions car elle va de pair avec une demande de subvention. L'association « Marmites et Molécules », portée par Mme BIED a sollicité la Faculté des Sciences car elle a créé un spectacle dont le but est de valoriser la chimie auprès des élèves d'écoles, de collèges et de lycées.

M. HALBOUT ajoute que cette association reçoit, par ailleurs, un certain nombre de subventions, mais la participation de cette association n'est pas toujours autofinancée et il est important que la Faculté des Sciences soutienne financièrement cette association.

M. LE GUENNEC rappelle que Mme BIED participe à la Journée Portes Ouvertes de l'Université de Montpellier au travers d'initiatives originales - notamment en faisant manger de la pâte à Schtroumpfs au Président l'an dernier -.

M. HALBOUT propose au Conseil de voter ces conventions en bloc, exceptée celle relative à la subvention d'un montant de 300 € qui fera l'objet d'un vote à part.

M. HALBOUT suggère donc de procéder au vote groupé des huit conventions entre :

- Association des personnels UM, l'Université de Montpellier et la Faculté des Sciences,
- Université Paris Diderot et l'Université de Montpellier,
- Lycée Joseph Vallot et l'Université de Montpellier,
- École des Mines d'Alès, L'institut Mines Télécom et l'Université de Montpellier,
- École des Mines d'Alès et l'Université de Montpellier,
- École Nationale Supérieure de Chimie de Montpellier et l'Université de Montpellier,
- Entreprise Total SA et l'Université de Montpellier,
- Université de Lille 1 et l'Université de Montpellier.

Votants : 22 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 0

Défavorable : 0

Favorable : 22

L'ensemble des conventions recueillent un avis UNANIME de la part du Conseil d'UFR.

M. HALBOUT propose à l'assemblée de voter la subvention pour le projet « Marmites et Molécules » d'un montant de 300 € - trois cents euros -

Votants : 22 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 0

Défavorable : 0

Favorable : 22

La subvention relative au projet « Marmites et Molécules », d'un montant de 300 € recueille un avis UNANIME de la part du Conseil d'UFR.

M. HALBOUT remercie chaleureusement le Conseil de la Faculté des Sciences pour ces deux votes.

4. BILANS DE L'ANNÉE 2015-2016

M. HALBOUT informe l'assemblée que les bilans de l'année 2015-2016 de la Faculté des Sciences et de ses départements d'enseignement vont être présentés.

M. HALBOUT suggère de débiter par celui relatif à la composante avant d'évoquer ceux de ses départements.

M. HALBOUT présente le rapport d'activité de la Faculté des Sciences qui a été mis à disposition sur l'ENT du Conseil.

M. HALBOUT remercie les équipes ayant participé à la réalisation de ce document qui se veut très complet.

M. HALBOUT souligne que des focus sur les services Licences et Masters seront présentés.

M. HALBOUT a écrit « le mot du Directeur » où il présente un bilan de l'année venant de s'écouler en mettant l'accent sur une priorité : le suivi de l'intégration au sein de l'Université de Montpellier.

M. HALBOUT espère que les doléances présentées en début de séance seront entendues. La Faculté sera très attentive sur les retours émanant de l'Établissement, sachant qu'une réunion est prévue le 18 juillet prochain.

M. HALBOUT explique qu'il faut apprendre à identifier les différents interlocuteurs au sein du nouvel établissement, que ces derniers apprennent également à connaître la Faculté des Sciences et appréhender les complexités de la composante. La Faculté des Sciences a ses propres complexités et doit être connue, comprise et respectée !

M. HALBOUT ajoute que le message qu'il a rédigé contient un certain nombre de points sur lesquels il reviendra, notamment concernant les ressources humaines. Un accent a été mis sur l'accompagnement des personnels de la Faculté des Sciences, particulièrement sur leur carrière. L'année a été plutôt positive en matière de reconnaissance : bon nombre de collègues attendaient des signes pour leur promotion et ont eu des retours positifs cette année.

M. HALBOUT s'en réjouit : cela est la reconnaissance du travail accompli.

Même si tous les collègues n'ont pas été promus, **M. HALBOUT** croit à un cercle vertueux : le travail de la composante est apprécié au niveau de l'Université.

En ce qui concerne les campagnes des enseignants-chercheurs, **M. HALBOUT** y reviendra lorsque seront abordés les rapports d'activité des différents départements mais il souhaite aborder deux points qui ont été particulièrement mis en avant cette année :

- Les redéploiements de « *chapeaux* » de PR vers les départements particulièrement déficitaires. Cette année encore, un poste au 46.3 au département BE a été ouvert. La Faculté poursuivra cet effort dans les années à venir.
- travailler au redéploiement des postes vers les disciplines plutôt déficitaires en mettant l'accent sur le fait que ces derniers soient plutôt ouverts aux interfaces entre plusieurs disciplines : un redéploiement doit servir à développer des thématiques nouvelles qui n'auraient pu être mises en avant si seule une reconduction de poste avait été opérée.

M. HALBOUT précise que cela fut le cas pour deux postes situés aux interfaces, mis au concours cette année :

- l'un concernait les thématiques « évolution » et « génétique ».
- l'autre a été ouvert en paléontologie, à cheval entre les sciences de la terre, l'écologie et la biologie.

M. HALBOUT informe que le deuxième aspect du mot du Directeur porte sur la prospective : la Faculté s'était donnée 3 priorités :

- la réflexion sur l'évolution des pratiques pédagogiques : de nombreux séminaires ont été organisés par la Faculté tout au long de cette année. En 2016-2017, il conviendra de passer de la théorie à la pratique. **M. HALBOUT** espère que ces réflexions vont pouvoir être poursuivies au sein des départements et que des équipes pédagogiques développeront les idées discutées cette année.
- les relations internationales : **M. HALBOUT** espère que la Faculté va profiter de l'arrivée de la collègue recrutée en cette fin d'année pour développer encore davantage ce champ d'activités. En parallèle, la mise en place d'un pôle Relations internationales a été actée au niveau politique et des secteurs prioritaires ont été définis concernant le développement de certains partenariats. Ce nouveau service commun va être mis en place en 2016-2017, permettant à la composante d'accentuer son attractivité sur le plan international, tant en nouant de nouveaux partenariats qu'en aidant des étudiants dans le cadre de la mobilité sortante.
- l'amélioration de la vie sur le campus : **M. HALBOUT** rappelle que de nombreux efforts ont été réalisés en la matière, en témoignent les rénovations de nombreux bâtiments. Néanmoins, il reste encore beaucoup à faire au quotidien, en particulier

sur la thématique de l'entretien régulier des locaux, en tenant compte des problèmes de sécurité qui y sont inhérents. A terme, de profonds changements auront lieu sur le campus, notamment du fait d'aménagements intérieurs.

M. HALBOUT insiste : les trois champs de prospective sur lesquels la Faculté des Sciences a commencé à travailler lors de cette année 2015-2016 doivent être approfondis dans le futur.

M. HALBOUT souhaite terminer ce mot du Directeur par les événements « clés » de cette année. En effet, la Faculté a beaucoup communiqué en 2015-2016 et réitéré des manifestations déjà connues de tous, notamment le Festisciences et les JPO. De plus, le Gala des étudiants s'est tenu, pour la première fois, sur notre campus : il prendra certainement de l'ampleur dans les prochaines années et trouvera son point d'équilibre.

M. HALBOUT souligne que l'année a été difficile en raison de tous les événements tragiques qui se sont produits sur le plan national et international.

M. HALBOUT note que la communauté universitaire est restée soudée dans l'émotion et qu'aucune tension majeure n'est intervenue. C'est dans cet esprit, sans stigmatisation et dans le respect de chacun, personnels et étudiants, que **M. HALBOUT** souhaite continuer à travailler.

M. HALBOUT laisse la parole à **M. GUEVELLOU** pour présenter le rapport des services administratifs.

M. GUEVELLOU précise qu'il s'agit de la troisième version du rapport d'activité, qui se veut être l'un des « moments forts » de l'année universitaire. Le document proposé est une photographie, un focus de l'activité de la Faculté des Sciences, reflétant les actions quotidiennes des services.

M. GUEVELLOU associe cette année l'activité des 12 départements d'enseignement, grâce à un indicateur issu d'un tableau de bord interne à la Faculté des Sciences : le TAF.

M. GUEVELLOU signale que l'activité est dense et multiforme. Néanmoins, et très symboliquement, il a souhaité mettre en avant cette année l'ensemble des chefs de services de la composante et à travers eux les neuf services administratifs de la Faculté des Sciences, dont il souligne l'investissement tout au long de cette année complexe et difficile. Les équipes se sont mobilisées de manière encore accrue, alors même que notre environnement professionnel a été bouleversé, exigeant une action quotidienne soutenue.

Il semblait important pour **M. GUEVELLOU** de souligner que 8 291 étudiants sont inscrits au sein de la composante alors que ce chiffre l'an dernier à la même époque était de 7 900 étudiants.

M. GUEVELLOU note que nous atteignons presque 4,5% d'effectif supplémentaire.

M. GUEVELLOU présente le rapport d'activité 2015-2016 de la Faculté des Sciences de Montpellier - **Annexe 1** -.

S'agissant du volet « Ressources Humaines », **M. LUTFALLA** demande à **M. GUEVELLOU** d'expliquer très brièvement ce que représente la masse salariale.

M. GUEVELLOU précise l'avoir dissociée... La rémunération des agents, dit statutaire, n'est pas pris en charge.

M. LUTFALLA demande ce que cela représente.

M. GUEVELLOU lui répond que ce chiffre atteint la somme d'1,8 millions d'euros et que :

- une proportion de 61% correspond au paiement des heures complémentaires,
- 6% a trait à la rémunération des agents non titulaires. En effet, La Faculté recrute chaque année un certain nombre d'agents contractuels et vacataires, notamment dans le cadre de la campagne d'inscriptions administratives où 12 vacataires ont été recrutés.
- 33% de la somme permet un certain nombre d'ajustements concernant le paiement d'heures complémentaires, des missions complémentaires et un suivi de la masse salariale BIATSS.

M. HALBOUT rappelle que les heures complémentaires comprennent celles des enseignants mais également les heures effectuées par les vacataires. Sur cette masse salariale environ un tiers sert à l'embauche de contractuels pour opérer un renforcement des services, les trois tiers restants pour le paiement des heures complémentaires et des vacances.

M. TOURAINE note également une forte participation de la Faculté des Sciences pour engager des moniteurs.

M. HALBOUT lui répond que cela n'est malheureusement pas pris en compte sur le budget de la masse salariale.

M. TOURAINE est étonné. Il conclut donc que cette somme doit être comptée en supplément de la masse salariale.

M. HALBOUT ajoute que ce coût est pris en charge sur le budget de fonctionnement : il s'agit d'une règle comptable un peu aberrante.

M. GUEVELLOU ajoute que les données présentées n'émanent pas de la Direction des Affaires Financières, ni de l'Agence comptable de l'Université de Montpellier. Ces données sont produites par le Service de Gestion des moyens de la composante.

M. GUEVELLOU rappelle que l'an passé, il n'avait pas été en mesure de présenter un bilan financier de l'année écoulée. **M. GUEVELLOU** a donc souhaité être en mesure de le faire aujourd'hui en dissociant à la fois les dépenses allouées à la Direction au sens très large du terme des dépenses de fonctionnement.

M. GUEVELLOU pourrait préciser qu'un certain nombre de dépenses sont allouées à l'achat de papier et de consommables mais il préfère mettre l'accent sur ce qui s'appelle les activités courantes qui représentent un peu plus de 140 k€.

M. GUEVELLOU prend l'exemple du remboursement des étudiants boursiers qui n'étaient seraient pas en capacité de produire une attestation lorsqu'ils se sont inscrits en début d'année. C'est un poste d'autant plus conséquent que la composante est réglementairement assujettie au fait de les rembourser rapidement. **M. GUEVELLOU** indique que ce poste à lui seul représente entre 70 et 75 mille euros en dépenses de fonctionnement.

M. GUEVELLOU explique que cette année la Faculté des Sciences a anticipé un certain nombre d'actions avec le CROUS permettant aux étudiants se présentant à la Maison Des Etudiants pour s'inscrire de produire cette attestation. Cela permet de ne pas engager ces sommes et allège la procédure de remboursement des étudiants au cours de l'année universitaire.

M. GUEVELLOU ajoute que sur le plan réglementaire la Faculté est tenue de faire ce remboursement sur 1 an, 2 ans et 3 ans.

M. GUEVELLOU rappelle que la composante comprend actuellement 48 % d'étudiants boursiers.

M. HALBOUT salue le travail remarquable des services administratifs de la Faculté des Sciences, et ce, d'autant qu'elle est l'une des plus grandes composantes de l'établissement.

M. HALBOUT revient sur les interrogations de M. LUTFALLA concernant les volumes importants en termes d'heures complémentaires. Ces derniers représentent plus de 30 milles heures mais la composante parvient toutefois à avoir un budget équilibré à la fin de l'année universitaire.

Pour **M. HALBOUT**, cela signifie que la Faculté assure un suivi régulier, tant au sein des départements que des services centraux afin d'arriver à des taux d'exécution optimisés à la fois en recettes et en dépenses.

M. HALBOUT rappelle que le Conseil du 31 août prochain permettra d'engager de nouvelles dépenses dédiées aux projets pédagogiques. La Faculté essaie de disposer d'un bilan comptable équilibré grâce à l'action des services administratifs. Il ne faut pas dire à M. HALBOUT que la Faculté des Sciences n'a pas épuisé tous ses crédits !

Mme ROLLAND s'interroge sur ce que fait la Faculté des Sciences avec 100€ en recette, sur la part CFA.

M. GUEVELLOU lui répond qu'il s'agit d'une dotation allouée par cet organisme. Ces crédits annexes permettent d'abonder l'ensemble des structures pédagogiques et sont dédiés aux départements d'enseignement. Toutefois, la Faculté des Sciences doit justifier l'ensemble des dépenses initiées au titre de ses apprentis. De ce fait, **M. GUEVELLOU** a fait le choix de l'isoler et de mettre en exergue le fait que la Faculté consacre l'équivalent d'un peu plus d'1 € aux apprentis inscrits au sein de la structure.

M. HALBOUT souligne qu'il est demandé de disposer d'une comptabilité distinctive pour l'apprentissage. De ce fait, il s'agit de sommes arrivant au niveau de la Faculté des Sciences et normalement fléchées pour des départements, notamment sur les crédits « apprentissages » correspondant à des heures complémentaires, de référentiel, de fonctionnement, ou d'investissement. Ces crédits sont gérés en central.

M. GUEVELLOU essaiera d'étoffer cette thématique financière et d'être plus précis à l'automne prochain.

S'agissant de la thématique Ressources humaines, **M. LUTFALLA** demande si 126 agents BIATS sont affectés au sein de la composante ou si ce nombre correspond à l'équivalent temps plein travaillé.

M. GUEVELLOU lui répond que cela correspond bien à 126 personnes.

M. LUTFALLA demande combien cela représente en ETPT.

M. GUEVELLOU ne connaît pas le chiffre exact mais, de mémoire, cela devrait être équivalent à environ 118 ETPT.

M. GUEVELLOU présente le tableau de bord de la Faculté et note quelques incohérences dans les chiffres présentés.

Mme DEGOLS confirme que quelques erreurs se sont glissées.

M. GUEVELLOU souligne que la Faculté a été en mesure de réaliser un exercice de caractérisation mais que le document nécessitera quelques corrections. Toutefois, il convient de retenir que la composante est capable de produire des indicateurs pédagogiques.

Pour conclure cette présentation, **M. GUEVELLOU** projette la nouvelle organisation des services de la Faculté des Sciences actuellement en cours de finalisation. Il rappelle que la Direction est toujours en attente des résultats de la campagne de mobilité sur l'Université de Montpellier. La Commission Paritaire d'Etablissement est susceptible de se réunir le lendemain, mardi 12 juillet.

M. GUEVELLOU a fait le choix de pouvoir initier cette réorganisation des services administratifs ; cette organisation a été déjà présentée lors du Conseil précédent. Depuis, un certain nombre de collègues ont pu candidater sur les postes proposés, d'autre ont émis le souhait de conserver les missions qui leurs étaient déjà attribuées. Les entretiens sont à ce jour quasi finalisés.

M. GUEVELLOU retient que deux blocs ont été identifiés : l'un au niveau de la gestion des moyens, l'autre concernant la gestion de la formation et regroupant la thématique scolarité, les relations internationales ainsi que la modélisation.

M. GUEVELLOU a communiqué en interne la semaine précédente sur le positionnement de certains agents. De plus, il essaiera de communiquer l'organigramme consolidé et définitif cette semaine, après avoir eu en sa possession les résultats de la campagne de mobilité de l'UM.

M. HALBOUT ajoute que, comme chaque année, la Direction souhaite présenter les services Licence et Master.

Mme GALL-BORRUT souhaite revenir sur le tableau de bord des Départements et s'interroge sur le « *pourcentage de diplômés indiqué sur la partie du département EEA* ».

Mme GALL-BORRUT demande à quoi correspond précisément le chiffre de 70% indiqué.

M. GUEVELLOU l'informe qu'il s'agit de l'ensemble des étudiants inscrits dans le Département.

Pour **Mme GALL-BORRUT**, ces données ne sont pas exactes.

M. GUEVELLOU rappelle qu'il y a des incohérences dans ces indicateurs. Ces chiffres seront corrigés et consolidés.

M. HALBOUT souligne la nécessité d'affiner cette donnée : il faut préciser par rapport à quoi les pourcentages de diplômés sont calculés.

M. GUEVELLOU reconnaît que le document doit être plus détaillé.

Mme ROLLAND note le chiffre de 99% de diplômés en 2014 au sein du Département DESTHEM...

M. HALBOUT le répète : ces données devront être revues et approfondies.

M. TOURAINE n'est pas certain que les calculs ont été effectués de manière identique entre tous les Départements ...

M. GUEVELLOU répond que la requête est commune : il s'agit de données issues d'APOGEE. Toutefois, certains chiffres paraissent effectivement incohérents ...

Pour **M. TOURAINE**, l'affectation des étudiants au sein des Départements n'est pas exacte ...

M. GUEVELLOU pense qu'il s'agit d'une donnée à peu près fiable.

M. TOURAINE lui répond que cela peut poser des problèmes pour les licences. Ainsi, le Département Bio-MV n'a pas 0 étudiant inscrits en L2 ...

Mme DEGOLS explique qu'il s'agit de parcours ne correspondant pas à des départements.

M. GUEVELLOU insiste : il s'agit d'une nouveauté et la Direction a manqué de temps pour présenter des chiffres fiabilisés. Toutefois, il est important de retenir que la composante est dorénavant en capacité de produire ces indicateurs, sous réserve que ces derniers soient le reflet le plus exact de la réalité ...

M. GUEVELLOU pense que les Départements doivent pouvoir les valider. Son souhait est de créer une fiche d'identité des suivis pédagogiques.

M. GUEVELLOU s'astreindra à communiquer les données brutes telles qu'elles sont extraites de la base APOGEE puis faire en sorte que les Directeurs de Département en prennent connaissance.

M. GUEVELLOU laisse la parole aux collègues des services licence et master afin que ces derniers présentent le bilan d'activité relatif à l'accueil au sein de ces deux services.

Mme MAGNAN présente **M. BOBROVNIKOV**, emploi étudiant à la Faculté des Sciences de Montpellier.

M. BOBROVNIKOV présente le bilan de l'accueil, année 2015-2016 du service Licence. - **annexe 2** -

M. LUTFALLA demande à **M. BOBROVNIKOV** s'il est bien étudiant.

M. BOBROVNIKOV le confirme.

M. LUTFALLA s'interroge : *« Comment peut-il être à la fois étudiant et se voir confier un service aussi lourd ? »*

M. HALBOUT lui répond que beaucoup d'étudiants inscrits au sein de la composante ont une activité professionnelle en parallèle.

M. HALBOUT préfère donc que ces derniers l'exercent au sein de la Faculté des Sciences.

M. LUTFALLA est surpris de voir la plage horaire d'ouverture de l'accueil de la Faculté et qu'un seul étudiant doive ce service seul.

Mme MAGNAN rappelle que deux emplois étudiants y sont en réalité affectés.

Mme MAGNAN ajoute que ces derniers font partie intégrante de la communauté universitaire. Depuis le début du mandat de **M. HALBOUT**, les services de scolarité ont pu bénéficier de la création de ces emplois étudiants. Chaque service dispose de deux binômes à temps partiel.

Mme MAGNAN précise que ceux-ci sont extrêmement impliqués et doivent par ailleurs poursuivre leurs études et prospecter pour leur future vie professionnelle.

Mme MAGNAN prend l'exemple de **Mme VASINA** et de **M. RECH** qui ont trouvé un emploi récemment et de **M. BOBROVNIKOV** qui finalise actuellement son projet professionnel.

Pour **Mme MAGNAN**, ces emplois sont essentiels à la vie du service. En effet, eu égard à leur qualité d'étudiants, ils bénéficient d'une certaine proximité envers les usagers. Ils constituent ainsi un maillon essentiel pour la Scolarité.

Mme MAGNAN remercie ces emplois étudiants et précise que leur travail consiste à assurer l'accueil ainsi que le renseignement des usagers.

Toutefois, **Mme MAGNAN** précise qu'il ne s'agit pas d'un travail de gestion. L'étudiant s'inscrit comme le relai des gestionnaires et leur communique à ce titre les doléances des usagers.

Dès la rentrée prochaine, **Mme MAGNAN** travaillera sur l'amélioration de l'accueil des étudiants. Elle a d'ores et déjà adressé aux étudiants élus au sein de ce Conseil un mail les invitant à réfléchir sur cette nouvelle organisation.

M. HALBOUT remercie **Mme MAGNAN** pour son engagement.

M. GUEVELLOU donne la parole à **Mme FRAMBOURG** et **Mme CLUZEL**.

Mme FRAMBOURG présente **Mme CLUZEL**, adjointe au chef de service Master et rappelle que les fonctions de cette structure ne se bornent pas, loin de là, à accueillir les étudiants.

Mme CLUZEL présente le bilan de l'accueil 2015-2016 au sein du service Master. - **annexe 3** -

Mme CLUZEL excuse **M. SOROT** qui n'a pu présenter ce bilan aujourd'hui. Ce dernier assure en ce moment même l'accueil de la scolarité Masters.

M. HALBOUT remercie **Mme FRAMBOURG** et **Mme CLUZEL** pour cette présentation.

M. HALBOUT explique que le service Master va connaître un bouleversement : sa chef de service fait valoir ses droits à la retraite.

M. HALBOUT remercie **M. FRAMBOURG** d'avoir mené à bien l'ensemble des tâches qui lui ont été dévolues durant toutes ces années et tout particulièrement d'avoir assuré la transition avec son équipe.

M. HALBOUT souhaite à **Mme FRAMBOURG** de profiter de sa retraite et la remercie à nouveau pour son travail ainsi que l'accompagnement de ses agents lors de cette période de transition.

Mme FRAMBOURG remercie **M. HALBOUT**.

M. LUTFALLA note que si l'on fait l'addition du nombre d'étudiants inscrits en Licence et que l'on y ajoute le nombre d'inscrits en master, il manque 400 étudiants par rapport au chiffre annoncé précédemment par **M. GUEVELLOU**.

M. GUEVELLOU lui répond que 400 étudiants ont été inscrits en CPGE en cours d'année. Ces derniers n'ont pas été pris en compte : le chiffre total s'élevant à 8 291 étudiants.

Concernant les CPGE, **M. HALBOUT** ajoute qu'à partir de l'an prochain, ces derniers seront inscrits dès la rentrée de septembre. Cette année fut particulière : ces étudiants ont dû être inscrits en cours d'année.

M. GODELLE souhaite poser une question sensible, sur une donnée qui est un peu fraîche mais qui l'inquiète beaucoup. Cela concerne la promotion des enseignants chercheurs.

M. GODELLE ajoute que **M. HALBOUT** a transmis le résultat du Conseil académique qui s'est réuni la semaine précédente : les chiffres de la Faculté des Sciences sont mauvais. En effet, si le taux de réussite des candidats était uniforme sur l'Université, on aurait dû compter un peu plus de 12 promus et nous n'en avons 9... Cela fait 25% de moins !

M. GODELLE interroge **M. HALBOUT** : « Y a-t-il une explication à cela et est-il possible que les collègues aient droit à leur promotion ? »

M. HALBOUT lui répond qu'il faut analyser les chiffres grade par grade. Hormis pour le passage au premier échelon de la classe exceptionnelle, le nombre de promus issus de la Faculté des Sciences et en adéquation avec ce qui était espéré ; reste effectivement une déception en ce qui concerne le passage PR CE1, pour lequel **M. HALBOUT** ne souhaite pas faire de commentaire.

Pour **M. GODELLE**, la Faculté est en dessous de cela ! Cela signifie donc qu'il y a un problème !

M. HALBOUT poursuit et explique que certaines années, nous sommes plutôt « *en dessous* » et d'autres nous nous situons plutôt « *au dessus* » du nombre de promotions espérées. Cette année, la Faculté des Sciences a effectivement été en dessous. Cela a été un « *un mauvais cru* » pour la classe exceptionnelle, 1^{er} échelon, et a eu comme impact de tirer les chiffres vers le bas au total. Toutefois et globalement, la composante a été suivie dans ses choix et il n'y a pas eu de grosse déception.

M. TOURAINE souhaite apporter 2 réflexions : la Faculté des Sciences est la composante la plus importante de l'Université de Montpellier. Pour la plupart des grades, il a été tenu compte des vœux des composantes qui avaient le plus de candidats. De manière générale, cela n'est pas évident quand le vivier est petit. Toutefois, sur de petits nombres de promotions, chaque composante essaie de « *pousser* » son meilleur candidat.

M. TOURAINE n'a pu assister au Conseil académique. Toutefois, lors de la réunion des Directeurs de composantes où il était présent en tant que Directeur de Département Scientifique. **M. TOURAINE** assure que les Départements Scientifiques et la Faculté des Sciences ont bien fait leur travail, en examinant chaque dossier. **M. TOURAINE** ne peut pas se prononcer sur le travail réalisé par le Conseil Académique.

M. HALBOUT explique que l'on peut toujours demander à avoir des logiques en termes de pourcentages. Néanmoins, si l'on regarde d'autres types de promotion, en particulier ce qui se passe en Commission Paritaire d'Etablissement - CPE-, cette logique ne serait pas la plus avantageuse pour la composante. En CPE, la Faculté se trouve plutôt dans la catégorie « *petite composante* » vis-à-vis des services centraux de l'Université et elle soutient ses personnels, même si elle n'a, parfois, qu'un seul candidat.

M. HALBOUT regrette de n'avoir pas pu défendre les candidats pour la promotion à la classe exceptionnelle, 1^{er} échelon, où la composante aurait pu en avoir davantage. Pour les autres grades, **M. HALBOUT** pense que la Faculté est « *dans l'épaisseur du trait* ».

Pour **M. GODELLE**, cela n'est pas le cas, **M. HALBOUT** « *ne peut pas dire cela* ».

Pour **M. LUTFALLA**, le Conseil Académique « *fait n'importe quoi !* » Les composantes avait établi un classement : 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} liste. Lorsqu'il s'est présenté au Conseil Académique, il n'y avait pas de rapporteur pour les dossiers. Les élus ne connaissaient pas les dossiers et pourtant, il leur a été demandé de voter ... Ces derniers avaient un bulletin de vote avec la liste des personnes qui étaient promouvables et devaient cocher celles qu'ils souhaitaient, à concurrence du nombre total de promotion.

M. LUTFALLA insiste : « *Cela est inacceptable !* ».

Dans la pratique, **M. LUTFALLA** précise que les personnes ont voté en majorité pour la liste n°1 puis pour le nom de ceux qu'ils connaissaient ou des « *copains de leurs copains* »,...

M. LUTFALLA le répète : les dossiers n'étaient pas connus et aucun rapporteur n'était présent !

M. LUTFALLA insiste : le Conseil Académique a fait n'importe quoi ! Celui-ci aurait dû faire remonter les dossiers et la Présidence aurait pu organiser un travail en amont afin que les votes se fassent correctement.

M. LUTFALLA pense que la Faculté des Sciences a pâti de cette mauvaise gestion de dossier de la part du Conseil Académique.

Pour **M. HALBOUT**, il ne lui appartient pas de faire des commentaires. Il rappelle que l'an passé, les Directeurs de composantes s'étaient réunis, à son initiative, pour essayer de réaliser une répartition « *équilibré* ». La méthode avait été dénoncée par les élus du Conseil Académique car elle ne leur laissait plus de marge de manœuvre.

M. LUTFALLA pense que **M. HALBOUT** a raison de le rappeler. Ce qui est certain, c'est que ce Conseil Académique n'a pas fait du bon travail et n'était pas en situation d'en produire un de qualité !

M. HALBOUT reprend les propos de **M. GODELLE** : il ne croit pas qu'il y ait une stigmatisation particulière sur la Faculté des Sciences : les équilibres sont dans leur grande majorité respectés. **M. HALBOUT** ne peut pas affirmer que le Conseil Académique n'a pas fait son travail. **M. HALBOUT** répète, que par ailleurs, le travail réalisé l'année précédente avec les Directeurs de composantes, pour respecter les équilibres, n'avait pas été du si mauvais travail que cela !

M. GODELLE explique que ce qui s'est passé cette année c'est que « *sur la liste n°1, il n'y a pas de souci* ».

M. HALBOUT n'est pas d'accord avec les propos de **M. GODELLE**. La liste n°1 présentait déjà des déséquilibres.

M. GODELLE demande plus d'explications à **M. HALBOUT**. Les personnes classées sur la liste n°1 sont les seules à être passés pour la Faculté des Sciences.

M. HALBOUT indique que cela n'est pas vrai.

M. GODELLE demande à reprendre le nom des personnes présentes sur cette liste.

M. HALBOUT rappelle qu'il ne souhaite pas discuter de cela en Conseil de la Faculté des sciences plénier.

M. GODELLE précise que 9 personnes étaient mentionnées sur cette liste et parmi elles, 9 ont été promues.

M. HALBOUT le répète : les propos de **M. GODELLE** sont faux !

M. LUTFALLA indique que 6 étaient sur la liste sur la liste n°1.

M. HALBOUT demande à **M. GODELLE** de cesser son intervention.

M. GODELLE lui répond qu'il faut également arrêter de faire comme si nous étions satisfaits de procédures que l'on ne juge pas satisfaisantes !

M. HALBOUT que l'on peut effectivement juger la procédure peu satisfaisante, comme celle de l'an dernier l'avait aussi été jugée par d'autre ...

M. GODELLE rappelle que **M. HALBOUT** avait dit que la condition des enseignants chercheurs était satisfaisante au sein de la Faculté des Sciences. Or 25 % de moins, ce n'est pas satisfaisant ! Lorsqu'il y a 9 personnes de promues au lieu de 12, on ne peut dire que cela est acceptable !

M. HALBOUT rappelle que la Faculté ne peut pas porter un tel discours s'agissant de promotions : nous ne sommes pas tout le temps redevables de quotas ! Si l'on devait appliquer cela pour la promotion des personnels administratifs, comment ferions nous en CPE quand la Faculté des Sciences ne présente, parfois, qu'un candidat ? Dans ce cas, Faculté est dans la situation de « *petite composante* » ... tout n'est certes pas toujours satisfaisant mais **M. HALBOUT** ne rentrera pas dans la polémique consistant à dire que cette année « *on aurait dû avoir et on n'a pas eu !* ».

M. HALBOUT insiste : cette année, la Faculté des Sciences peut être déçue pour un grade, et la procédure pourrait être améliorée. L'an dernier, elle était différente et il y a eu aussi des reproches sur le fait que les Directeurs de composantes avaient « fait leur cuisine ». Cette année, il entend que les élus n'ont pas bien fait leur travail !

Pour **M. HALBOUT** initier une polémique en prétendant que la Faculté des Sciences n'a pas eu ses quotas n'est pas quelque chose d'acceptable ! **M. HALBOUT** le répète : il s'agit de promotions, portant sur des collègues, et il ne souhaite pas continuer le débat ...

Pour **M. GODELLE** et bien qu'il s'agisse de promotions, il regrette d'être face à une procédure obscure et un résultat en dessous de ce qui était espéré.

M. HALBOUT lui répond que les résultats sont toujours en dessous de ce que l'on peut espérer ...

M. GODELLE précise que l'on est en dessous de ce que l'on pouvait attendre si la procédure avait été équitable. Cela prouve bien que ce process est aberrant !

Pour **M. GODELLE**, **M. HALBOUT** défend un résultat qui n'est pas équitable et est le fruit d'une procédure ne correspondant à rien.

M. HALBOUT insiste : il refuse de rentrer dans cette polémique consistant à dire que cette année « *Nous devons avoir tel chiffre et nous ne l'avons pas eu !* ».

Pour **M. GODELLE**, si une explication avait été donnée, cela ne lui aurait pas posé de problème. Mais il y a eu non seulement un problème d'équité mais aussi de résultats.

Selon **M. HALBOUT**, il n'y a pas eu de problème d'équité ! Il entend les remarques selon lesquelles la manière dont les choses se sont passées n'est pas satisfaisante.

M. GODELLE ne comprend pas la position de **M. HALBOUT** et la désapprouve profondément.

M. BOUBY remarque que ce résultat est inhérent à la structure : nous avons fusionné, nous sommes dans une « hyper structure », ce qui n'avantage pas l'égalité et le travail de base des personnes. Plus nous serons près de « Dieu », mieux nous serons servis.

M. BOUBY note que le fonctionnement du CAC et la campagne d'emploi sont similaires... Nous ne sommes pas du même monde !

M. BOUBY remarque que lorsqu'on parle au Président des sciences, de leur danger, et de la difficulté de mettre en place notre enseignement au regard des besoins et de la sécurité, il ne comprend pas... Il n'a besoin que de « cahier » pour faire du droit.

Pour **M. BOUBY**, la fusion a impliqué encore davantage de problèmes vis à vis de l'égalité car nous ne sommes pas experts dans les mêmes domaines et n'avons pas la même manière de travailler.

M. HALBOUT ajoute que, plus la structure est grosse, plus les élus de ces instances auront tendance à regarder avant tout les dossiers qu'ils connaissent et ne pas avoir une vue globale qu'ils pourraient avoir si tout le monde se concertait. C'est la raison pour laquelle le rôle des Composantes d'enseignement, et maintenant des départements scientifiques, est important.

M. BOUBY note que si **M. LUTFALLA** n'avait pas fait remonter, ce jour, que le fonctionnement du CAC était anarchique, personne ne l'aurait su. À l'époque de l'ex UM2, les personnes auraient été informées que cela s'était mal passé. Aujourd'hui, le CAC fait ce qu'il souhaite tant dans le cadre des campagnes d'emploi que pour les promotions des BIATSS !

M. BOUBY précise qu'il ne peut communiquer sur ce point étant donné que SUD Éducation est contre les grades. Si les carrières évoluaient en fonction du temps, des annuités, de la recherche ou de l'enseignement, cela serait différent... Ici, on s'exprime en termes de quotas : le plus fort gagne. Or dans une hyper structure, les plus forts sont ceux qui se trouvent en haut et non ceux qui se situent bas et travaillent !

Pour **M. BOUBY**, il convient de dénoncer le mauvais fonctionnement du CAC et l'absence de procédures.

M. BOUBY prend l'exemple des BIATS : 190 personnes en catégorie C sont éligibles au passage en B... **M. BOUBY** ne pense pas que cela puisse motiver qui que ce soit.

M. HALBOUT pense que, en perdant la proximité, on arrive à des situations où il faudrait faire davantage confiance aux Directeurs des composantes qui connaissent mieux leurs agents.

M. GODELLE relève que personne n'avait eu en sa possession les dossiers devant être transmis par le CAC.

M. LUTFALLA confirme.

M. DONY pensait que les conseillers de cette instance avaient pu prendre connaissance de ces derniers afin de les étudier au préalable afin d'avoir des discussions raisonnées et raisonnables !

M. DONY est perturbé par le fait que les personnes cochent des noms sans rien savoir.

Selon **M. LUTFALLA**, la situation était surréaliste.

Pour **M. GODELLE**, il ne faut pas nier les problèmes.

M. HALBOUT insiste pour clore la parenthèse et poursuivre les bilans de l'année 2015-2016.

M. HALBOUT propose à **M. GODELLE** de présenter le bilan du Département BE.

a- Département Biologie-Écologie

M. HALBOUT indique que le Département lui a communiqué le rapport d'activité dans les temps.

M. GODELLE précise qu'il présentera la version courte - **annexe 4** -

M. HALBOUT relève une demande légitime de renforcement en Professeurs.

b- Département Bio : MV

M. HALBOUT donne la parole à **M. TOURAINE**.

M. TOURAINE présente le bilan du Département Bio : MV - **annexe 5** -

M. GODELLE demande à **M. TOURAINE** s'il a une explication sur le fait que recrutement sur le poste d'ATER 66-69 soit infructueux.

M. TOURAINE cède la parole à **M. VIGNES**.

M. VIGNES explique que les trois personnes ayant candidaté sur ce poste l'avaient également fait pour d'autres.

M. TOURAINE note que les procédures d'ATER sont peut-être mal ciblées : les chapeaux sont connus trop tardivement et de ce fait, les gens ont pris leurs dispositions avant.

Pour **M. TOURAINE**, il aurait fallu classer plus de trois candidats mais le premier d'entre eux avait certifié, lors de sa rencontre avec les responsables du poste 66-69, qu'il viendrait.

Concernant les personnels BIATSS, **M. GODELLE** s'étonne des temps partagés entre recherche et enseignement. Le Département BE est à l'opposé des autres. Il a l'impression que c'est lorsque les personnels sont à temps plein en enseignement que c'est le plus facile et le plus efficace pour le fonctionnement du service.

Pour **M. TOURAINE**, il y a des arguments des deux côtés.

De ce compte rendu, **M. HALBOUT** relève une demande pour le renforcement en termes de personnel technique : cela a été pris en compte mais n'est pas une priorité pour la prochaine campagne.

c- Département Chimie

M. HALBOUT invite Mme ROY à venir faire la présentation du rapport d'activité du Département Chimie. - **annexe 6** -

M. LUTFALLA ne comprend pas que les enseignants chercheurs au sein des départements d'enseignement acceptent d'avoir autant d'heures de service.

M. LUTFALLA rappelle que ces derniers sont à la fois enseignants et chercheurs et doivent donc consacrer la moitié de leur temps pour chacun de ces domaines. Ils font un travail remarquable en termes d'enseignement mais ne doivent pas accepter d'avoir une telle surcharge de service qui s'opère forcément au détriment de la recherche et de leur promotion.

M. LUTFALLA compare les chiffres présentés par **M. GUEVELLOU** et ceux des départements : la charge moyenne d'horaire d'enseignement des EC est approximativement de 150 heures : il y a environ 650 enseignants et 92 milles heures d'enseignement.

M. HALBOUT corrige **M. LUTFALLA** et indique que ce chiffre n'est pas correct.

M. LUTFALLA lui répond que ce dernier a été annoncé par **M. GUEVELLOU** ... mais il est peut-être faux.

Pour **M. TOURAINE**, il convient de fiabiliser ces derniers.

M. LUTFALLA suspecte que les heures de référentiel ne soient pas comptées.

M. HALBOUT précise que le référentiel correspond à quelques milliers d'heures.

M. LUTFALLA conclut que les chiffres de **M. GUEVELLOU** sont « *définitivement erronés* » !

M. HALBOUT précise que le volume d'heure présenté par M. GUEVELLOU correspondait aux heures référencées du planning (ADE). L'ordre de grandeur de la Faculté des Sciences est de 140 milles heures, c'est-à-dire beaucoup plus.

M. HALBOUT rappelle que chaque année, le Conseil vote le référentiel qui devrait être de l'ordre de 5% pour l'UM mais la Faculté est en dessous de ce chiffre.

M. DARIDON n'accepte pas les propos de **M. LUTFALLA** relatifs aux enseignants chercheurs : « *Nous ne pouvons pas fermer des enseignements sous prétexte que les enseignants chercheurs ne peuvent plus faire cours !* ». Ce ne sont pas tous les collègues qui réalisent des heures supplémentaires mais ces derniers souhaitent dispenser un enseignement de qualité. Pour les EC, les heures complémentaires, ce ne n'est pas un luxe inhérent à un choix mais le fruit d'une volonté de mettre en œuvre des formations de qualité.

Pour **M. DARIDON** on ne peut demander aux EC de refuser de faire plus de 50 heures. Il entend dire qu'il manque une 40taine d'EC. Pour le Département Mécanique il va en manquer 8.

Pour **M. LUTFALLA**, il faut faire grève !

Selon **M. DARIDON**, les propos de M. LUTFALLA sont très déplacés !

M. GODELLE précise que la situation n'est vraiment pas simple car chaque fois que l'on essaie de penser à des moyens pour diminuer le nombre d'heures, il y a un mépris de la qualité de l'enseignement : cela va se faire en fermant des options, en limitant les possibilités de débouchés des étudiants ...

M. LUTFALLA n'en doute pas.

Pour **M. DONY**, cela vaut le coup d'en parler ! M. DONY se trouve dans une situation qui n'existait pas lorsqu'il a débuté.

M. GODELLE ajoute que les conditions de travail des enseignants se sont globalement dégradées.

d- Département des Langues

M. GASCA présente le bilan annuel du Département des Langues de la Faculté des Sciences. - **annexe 7** -

e- Département Informatique

M. DONY présente le bilan de son Département. - **annexe 8** -

f- Département Mécanique

M. HALBOUT rappelle que le point crucial du Département Mécanique est relatif à l'arrivée de l'imprimante 3D.

M. DARRIDON expose rapidement le bilan de son Département. - **annexe 9** -

Au vu de l'heure tardive et du peu d'élus présents, **M. HALBOUT** suggère de clore cette dernière séance de l'année universitaire 2015-2016.

Sans autre intervention de la part de l'Assemblée, **Monsieur HALBOUT** propose que la 12ème séance - année universitaire 2015 - 2016 du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier - **soit levée à 13 h 10**.

M. HALBOUT remercie les membres du Conseil et rappelle que le prochain Conseil se réunira le **31 août prochain**.

Le Président de séance



Gilles HALBOUT

Le Secrétaire de séance



Gilles GUEVELLOU

La Secrétaire adjointe de séance



Sandra GAUCERAND

CALENDRIER DES CONSEILS DE LA FACULTÉ DES SCIENCES DE MONTPELLIER

Conseil	Date	Lieu
Conseil n° 267	Mercredi 31 août 2016 - 8H30	Salle des Actes - Bâtiment 7

DESTINATAIRES

1. **Membres du Conseil** de la Faculté des Sciences de Montpellier,
2. **Philippe AUGE**, Président UM,
3. **Bruno FABRE**, Vice-président du Conseil d'Administration UM,
4. **Jacques MERCIER**, Vice-président chargé de la Recherche UM,
5. **Jean-Patrick RESPAUT**, Vice-président chargé de la Formation et de la Vie Universitaire UM,
6. **Christian LAGARDE**, Vice-Président délégué aux affaires statutaires et générales UM,
7. **Timothée DANIEL** Vice-président étudiant UM,
8. **Pascal BEAUREGARD**, Directeur Général des Services UM,
9. **Philippe LASHERMES**, DGSA, Directeur des Ressources Humaines
10. **Pascale SAURET**, DGSA, Directrice des Affaires Générales et Institutionnelles UM,
11. **Directeurs Adjointes et Directeurs de Département d'enseignement** FdS,
12. **Chefs de Service** FdS.

Document référencé : Direction GG/SG/CF - Conseils 260 à 269, n° 266 - 11 juillet 2016 -